



**Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan**
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici

Rapport n°20220530 -06
Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du lundi 30 mai 2022
Délibération 2022-23



RESTITUTION DU PLAN DE PAYSAGE 2 - RENOUVEAU DE LA VÉGÉTATION ARBORÉE DU GOLFE

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 30 mai à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 20 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle 112 - Palais des Arts à Vannes sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

Mme Sandrine CARTRON (Arradon- suppléante)
M. Roland TABARD (Arzon)
Mme Muriel CLÉRY (Damgan)
M. Luc LE TRIONNAIRE (Elven)
Mme Brigitte CORFMAT (Lauzach)
M. Alain BRULE (Le Bono)
Mme Magali TOUATI-BERTRAND
(Le Tour du Parc)
M. Jacques MADEC (Locmariaquer)
M. Jacques LE METAYER (Meucon)
M. Gérard SALOMON (Monterblanc - suppléant)
M. Patrick CAMUS (Plougoumelen)
Mme Nathalie COURTRAI (Saint Armel)
M. Frédéric PINEL (Saint-Gildas-de-Rhuys)

M. Yannick DERIAN (St-Nolff)
M. Alain LAVACHERIE (Saint-Philibert - suppléant)
M. Éric MAHÉ (Surzur)
M. Yves LOUIS (Theix-Noyal)
M. Bruno BODARD (Treffléan)
M. Gérard THÉPAUT (Vannes - suppléant)
M. Jean-Marie LABESSE (Arc Sud Bretagne)
M. Ronan LE DÉLÉZIR
(Auray Quiberon Terre Atlantique)
M. Thierry EVENO
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. David LAPPARTIENT
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
Mme Gaëlle FAVENNEC (Conseil Départemental)
Mme Anne GALLO (Conseil Régional)

Absents excusés :

M. Noël PAUL (Ambon)
Mme Claire MASSON (Auray)
M. Frédéric LAURENT (Baden)
Mme Stéphanie LEMOINE (Berric)
M. Benoît MADEC (Crac'h)
M. Daniel LORCY (Ile d'Arz)
Mme Marie BOURGAIN (Le Hézo)
M. Honoré GUIGOURES (Plescop)
Mme Sylvie LASTENNET (Ploeren)
M. Nicolas LE GROS (Pluneret)
Mme Gaëlle PRIGENT (Saint Avé)
M. Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray)
Mme Camille PETERS (Sarzeau)
Mme Sylvie SCULO (Séné)

Mme Stéphanie HERPE (Sulniac)
M. Claude LE JALLE (Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération)
M. Jean-Philippe PERIES
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. Patrice LE PENHUIZIC
(Questembert Communauté)
Mme LE BRETON Marie-Jo (Conseil Départemental)
M. Mohamed AZGAG (Conseil Départemental)
M. Stéphane LOHEZIC (Conseil Départemental)
M. Gaël BRIAND (Conseil Régional)
M. Fabien LE GUERNEVÉ (Conseil Régional)
M. Simon UZENAT (Conseil Régional)

Procurations :

Claire MASSON (Auray) donne procuration à Patrick CAMUS.
Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray) donne procuration Ronan LE DÉLÉZIR
Claude LE JALLÉ (GMVA) donne procuration à Bruno BODARD
Sylvie SCULO (Séné) donne procuration à Frédéric PINEL
SIMON UZENAT (Conseil Régional) donne procuration à Anne GALLO

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique CASSÉ, Mme Morgane DALLIC, Mme Katy MONIER, Mme Marie TAVENNEC

RESTITUTION DU PLAN DE PAYSAGE 2 RENOUVEAU DE LA VÉGÉTATION ARBOREE DU GOLFE DU MORBIHAN

Vu la délibération 2017-33 portant approbation du budget prévisionnel du Plan de paysage « Renouveau de la végétation arborée du Site inscrit du Golfe du Morbihan »,

Vu la convention relative à l'élaboration de ce plan de paysage signée le 24 novembre 2017 avec la DREAL et l'attribution d'une subvention,

Vu la convention relative à l'élaboration de ce plan de paysage signée le 30 janvier 2018 avec la Région Bretagne et l'attribution d'une subvention,

Il est rappelé que ce projet est lauréat de l'appel à projet Plan de paysage du ministère de la transition écologique de 2017. Ce Plan de paysage « Renouveau de la végétation arborée du Site inscrit du Golfe du Morbihan » est l'une des actions structurantes du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan actuel.

Un COTECH et un COPIL ont été constitués pour conduire la démarche.

COTECH :

- DREAL de Bretagne
- Région Bretagne
- DDTM du Morbihan
- Parc

COPIL :

- COTECH
- 17 communes du Parc / Site inscrit du Golfe
- GMVA, AQTA
- UDAP du Morbihan
- Chambre d'agriculture du Morbihan
- Conservatoire du littoral
- CD56 (ENS)
- CAUE56
- Fédération des Associations de Protection de l'Environnement du Golfe du Morbihan
- Centre Régional de la Propriété Forestière

La présidence en a été confiée à Madame Sylvie Sculo, Maire de Séné et membre du Bureau du Parc en charge de l'énergie, du climat et du trait de côte, après le mandat de Xavier-Pierre Boulanger, Maire délégué de Noyal et membre du Bureau du Parc.

Initié en 2018¹, une diversité de comités, animations et ateliers *in situ* ont été organisés :

- les parcours paysages en mer (COPIL et Conseil des associations)
- les Balades botaniques (grand public et équipes municipales)
- les 3 films participatifs de la Télé d'ici
- les questionnaires habitants
- les COPIL
- les 3 séminaires de 2019 et 2021
- les échanges bilatéraux avec les techniciens et/ou élus des collectivités



Délibération 2022-23

Ces ateliers ont permis de coconstruire un diagnostic partagé sur lequel s'est appuyée l'écriture des Objectifs de qualité paysagère, priorisés par les acteurs locaux et un programme d'actions afin de les mettre en œuvre. Ce programme d'action s'inscrit dans une logique de :

- préservation des paysages emblématiques du Parc
- préservation des structures paysagères du territoire
- préservation de la biodiversité
- adaptation au changement climatique et risques côtiers

Les réflexions du COPIL, croisées aux enjeux révélés par le diagnostic collaboratif et aux enjeux du territoire, ont permis d'aboutir à la définition de 7 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), qui pourront être traduits dans les documents de planification :

- A. Requalifier la place de l'arbre en contexte urbain et périurbain
- B. Améliorer les transitions entre le Golfe et les activités économiques et touristiques
- C. Réinventer un paysage agricole diversifié
- D. Développer une stratégie de gestion raisonnée sur l'ensemble du sentier côtier
- E. Révéler les liens entre arbre et patrimoines culturels
- F. Maintenir et favoriser le développement d'une mosaïque paysagère équilibrée et résiliente
- G. Mettre en lumière l'arbre dans les paysages du Golfe

Ces 7 OQP se déclinent en 23 fiches actions opérationnelles à destination des propriétaires et gestionnaires publics et privés. Les priorisations sont spatialisées selon les entités de paysage inscrites au Plan de Parc (Charte).

En annexe figure la version finale du Plan de paysage et ses fiches action.

Le Bureau syndical du 22 mars 2022, suite à la restitution du Plan de paysage pour le « Renouveau de la végétation arboré du Site inscrit du Golfe », a souhaité soumettre l'adoption de ce Plan de paysage aux collectivités membre du Parc par délibération et demandé à l'équipe technique de proposer un guide opérationnel pour sa traduction dans les documents d'urbanisme.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical décide à l'unanimité d' :

- APPROUVER le Plan de Plan de paysage « Renouveau de la végétation arborée des rives du Golfe du Morbihan » - Voir annexe.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT